

## **Apprentissage du français par les migrants : un enjeu majeur de cohésion sociale**

### **Contribution à la réflexion du comité d'orientation pour la création d'une nouvelle agence de la langue française**

**POINT DE VUE DES RESEAUX ASSOCIATIFS  
LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX, LE SECOURS CATHOLIQUE, LA CIMADE, ET LE RESEAU  
RADYA**

#### **Introduction**

Depuis plusieurs années, nos réseaux associatifs dialoguent et prennent position autour de la question de l'apprentissage du français, forts chacun de leur expérience en la matière. Organisées dans des conditions différentes, nous développons une vision commune sur le sens de ces actions : elles représentent la « partie d'un tout plus global » à savoir une écoute, une présence, une relation qui s'installe avec les personnes désireuses d'apprendre le français. Elles sont conduites par des bénévoles et des salariés, dans une démarche commune d'accès à la citoyenneté.

Le texte qui suit se veut une contribution aux travaux de la mission de préfiguration d'une Agence de la Langue Française.

#### [La Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France](#)

*Elle fédère 1.200 centres sociaux sur les 2.000 existants en France. Sur le terrain de l'apprentissage du français, l'observatoire partagé avec la CNAF permet de repérer en 2014 que sur les 1.279 centres enquêtés cette année-là, 63% organisent des actions d'apprentissage du français sous des formes différentes. Cela concerne 38.000 personnes. La mise en place de ces actions repose régulièrement sur des « coordinateurs » qui interviennent en direct auprès des publics mais également accompagnent des équipes de bénévoles et participent, lorsqu'elles existent, aux espaces de concertation locale. S'appuyant sur sa mission d'animation globale, le centre social propose des parcours d'apprentissage du français qui permettent également de la création de lien social, une meilleure appréhension et compréhension du fonctionnement de la société dans laquelle nous vivons ensemble. C'est aussi l'occasion de découvrir, utiliser, ou proposer à d'autres membres de la famille, d'autres services, activités et projets menés au sein du centre social.*

#### [Le Secours Catholique](#)

*Le Secours Catholique regroupe plus de 67 000 bénévoles, agissant dans plus de 4200 équipes réparties dans les 76 délégations du territoire métropolitain et ultramarin. Parmi ces équipes, plus de 250 développent des actions relatives à l'apprentissage de la langue. Alphabétisation, cours de français (FLE), ateliers sociolinguistiques, les formes et les modalités sont variées. Mais elles visent toutes, à travers l'apprentissage de la langue, à aider les personnes en situation de précarité administrative ou sociale, et parmi elles les personnes migrantes, à trouver les moyens d'un épanouissement individuel et collectif en accédant à leurs droits, et à prendre toute leur place dans la société.*

#### [La Cimade](#)

*La Cimade est une association de solidarité active auprès des personnes étrangères, demandeurs d'asile, réfugiés et migrants. Ses activités sont plurielles : accès et défense des droits des personnes dans des permanences juridiques Cimade, des établissements pénitentiaires et en centres de rétention administrative, activités de sensibilisation de l'opinion, plaidoyer auprès des pouvoirs publics, actions de solidarité internationale. La Cimade dispose également d'un centre d'hébergement de personnes réfugiées et d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile. Environ 100 000 personnes sont ainsi*

*accompagnées chaque année par près de 2 000 bénévoles et une centaine de salariés. Une trentaine de groupes locaux de La Cimade mène une activité d'apprentissage sociolinguistique dans différentes villes, répondant ainsi aux besoins des personnes étrangères, quelle que soit leur situation administrative, Cette activité tend aujourd'hui à se développer.*

### Le Réseau Radya

*Le Radya (réseau des acteurs de la dynamique des ateliers socio-linguistiques) est une association co-fondée par des acteurs de terrain et qui porte et développe historiquement la pédagogie des ateliers sociolinguistiques (ASL). Il s'agit d'une pédagogie opérationnelle visant l'autonomie sociale et communicative d'adultes migrants. Tête de réseau de structures de proximité (centres sociaux, associations de quartiers), le Radya anime un réseau d'acteurs, forme les intervenants à la pédagogie des ASL, élabore des outils pédagogiques et mutualise les pratiques sur le site ressource [www.aslweb.fr](http://www.aslweb.fr).*

Nous sommes très intéressés d'être associés à la préfiguration d'une nouvelle Agence Nationale de la Langue Française car il nous apparaît qu'il y a là une véritable occasion de sortir cette question de l'apprentissage de la langue des services du ministère de l'intérieur pour en faire un objet plus transversalement travaillé. C'est dans cet état d'esprit que nous proposons cette contribution.

Cette contribution comporte trois parties :

1. Un rapide rappel historique de la façon dont cette question de l'apprentissage a été traitée depuis 50 ans.
2. Des précisions sur la façon dont l'apprentissage du français est pour nous un moyen de lutte contre l'exclusion.
3. Nos préconisations communes face à la situation actuelle.

## **1. Politique linguistique de l'Etat et formation des migrants**

Depuis les années 1960, l'apprentissage du français a fait l'objet d'une évolution importante dans son traitement au gré de l'évolution des politiques migratoires.

### **De 1960 à 1974 : l'apprentissage du français comme outil de défense des droits.**

L'Etat est peu présent sur ces questions d'apprentissage du français. Les associations prennent l'initiative de mettre en place des actions en direction des adultes. Cet apprentissage est l'occasion pour les participants de mieux connaître leurs droits, comme résidents étrangers, comme salariés ou comme potentiels demandeurs de la nationalité française. Deux éléments du droit des étrangers marquent la fin de cette période : la loi du 9 janvier 1973 introduit la possibilité de s'opposer à l'acquisition de la nationalité française pour « défaut d'assimilation », et en 1974 intervient la suspension de l'immigration des travailleurs jusqu'en 1977. Ensuite, les autorisations de travail passent de 100 000 à 10 000 par an.

### **A partir de 1974 : l'apprentissage du français comme outil d'intégration et le soutien de l'Etat aux associations.**

L'Etat reconnaît le droit au regroupement familial en 1976. Dans le même temps, il s'implique davantage auprès du secteur associatif. Il soutient les associations qui agissent auprès des étrangers, notamment par le biais du Fonds d'action sociale (FAS – créé par et pour les travailleurs étrangers) qui devient un opérateur clé sur lequel l'Etat s'appuie et auquel il donne des prérogatives de plus en plus grandes concernant notamment la formation au français.

Pour les populations réfugiées, l'Etat organise l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (notamment dans le cadre du Dispositif national d'accueil avec la création des Centres provisoires d'hébergement pour réfugiés). Au début des années 1990, la circulaire du 26 septembre 1991

interdit aux demandeurs d'asile de travailler et celle du 19 décembre 1991 crée les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile. Les demandeurs d'asile sont progressivement exclus du domaine de la politique d'intégration.

### **A partir de 1991 : l'apprentissage du français comme outil de contrôle du droit au séjour et d'accès à la nationalité française, de plus en plus d'étrangers exclus de l'apprentissage**

Les choses vont se faire progressivement : une première loi dite Pasqua en 1993 durcit les conditions d'accès au séjour en France et le sort réservé aux personnes en situation irrégulière.

La loi du 26 novembre 2003 introduit la condition « *d'une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française* » pour que la demande de naturalisation par mariage soit recevable. La délivrance de la carte de résident est « *subordonnée à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française, appréciée en particulier au regard de sa connaissance suffisante de la langue française et des principes qui régissent la République française* ».

Cette période est celle de la segmentation et de la priorisation des publics. A partir de 1995, l'Etat et les collectivités territoriales prennent la main sur l'organisation de l'offre de formation au français : ce ne sont plus les associations et les organismes de formation qui proposent, c'est l'Etat qui organise l'offre, par le biais de subventions, puis à partir du début des années 2000, par des procédures d'appels d'offre dans le cadre de la mise en place de marchés publics pour la formation au français. La mise en concurrence du secteur associatif et des organismes de formation provoque des disparitions de plusieurs structures, de petites tailles en dominante, sans épargner des organismes plus importants tout au long de la décennie. Il y a alors perte d'une proximité avec les publics et augmentation de la segmentation des publics avec l'exclusion de certains. C'est dans cette période également que le FASILD (exFAS) devient Agence Nationale et perd ses équipes régionales, sa connaissance fine du tissu associatif local et ses moyens au service de l'intégration. Elle devient l'opérateur de la DIV.

### **Depuis 2004 : l'apprentissage du français comme préalable à l'intégration (plutôt qu'un outil d'intégration et d'accès aux droits), mainmise de l'Etat.**

L'Etat instaure le Contrat d'Accueil et d'intégration (loi du 26 Juillet 2006) avec des formations obligatoires pour les ressortissants étrangers non francophones. Notons aussi la Loi Hortefeux du 20 novembre 2007 qui conditionne l'obtention d'un visa long séjour pour les candidats au regroupement familial et les conjoints de français à une évaluation dans leur pays de résidence de « *leur connaissance de la langue et des valeurs de la République* » et la loi du 16 juin 2011 qui note que le niveau de langue n'est plus évalué lors d'un entretien mais doit être justifié par la production d'un diplôme (DILF) ou d'une attestation par des organismes reconnus par l'Etat comme aptes à assurer une formation en Français Langue d'Intégration (FLI), nouvelle dénomination associée à l'apprentissage du français par les primo-arrivants. La maîtrise du français devient une injonction et un préalable au droit au séjour.

Les procédures d'appels d'offre induisent une standardisation des contenus et des méthodes de formation via leurs cahiers des charges. De notre point de vue, il y a un risque d'ingérence idéologique dans les contenus. On peut noter un rôle croissant des opérateurs privés labellisés FLI à mesure que le secteur associatif s'affaiblit faute de financements. Les financements publics sont en effet recentrés sur les primo-arrivants en situation régulière au détriment des actions qui visent tout étranger souhaitant progresser dans sa maîtrise de la langue française.

## **2. L'apprentissage du français : un moyen essentiel de lutte contre les exclusions**

L'apprentissage du français est au cœur de l'accompagnement dont les personnes migrantes ont besoin : **un accompagnement global**, qui prend en compte et développe les différentes dimensions et besoins de l'être humain. Maîtriser la langue du pays d'accueil permet à l'individu d'exister en tant qu'« être social », c'est le premier pas vers sa vie de citoyen.

## **2.1. Apprendre le français : des besoins multiples dans un contexte divers et varié**

De nombreux enjeux se jouent d'un point de vue collectif autour de l'apprentissage du français. La société d'accueil a tout à gagner à prendre en compte les besoins et y répondre. Cependant ce sont avant tout des motivations individuelles qui poussent les migrants à se lancer dans l'apprentissage du français. Leurs besoins sont multiples et liées à différents aspects de leur vie.

### **➤ Besoins dans la vie personnelle et familiale**

Parler ne consiste pas seulement à transmettre un message ou une information : c'est aussi une manière d'exister. Apprendre le français peut répondre à un besoin de s'ouvrir à l'extérieur. Selon la complexité des parcours, l'évolution des motivations est à chaque fois différente et très personnelle : cette activité touche inévitablement à la confiance en soi, à l'intime de chacun. Dans certains cas, le démarrage de la scolarité des enfants est l'occasion pour les parents de se poser la question d'apprendre le français pour pouvoir les suivre, les aider. Se développe également le besoin de pouvoir dialoguer avec les professeurs, avec les amis de ses enfants et leurs parents. Plus généralement les questions de parentalité sont affectées par la ou les langues utilisées en famille.

### **➤ Besoins dans le quotidien et la vie sociale**

La maîtrise de la langue permet de gagner en autonomie dans de nombreuses situations de la vie quotidienne : déplacements, logement, santé, éducation, culture. Pour de nombreuses personnes, il est question de ne pas dépendre du conjoint, des enfants, des amis, d'une communauté, pour les actes du quotidien. La convivialité et le climat de confiance dans les groupes d'apprentissage du français, le fait de rencontrer d'autres personnes dont la situation est similaire permet de développer du lien social, des rencontres interculturelles, voire des liens d'amitié. Plus généralement, la participation à des activités d'apprentissage du français permet d'acquérir des repères socio-culturels, des capacités à créer du lien et ainsi de mieux s'intégrer à la société française.

### **➤ Besoins dans la vie professionnelle**

Trouver un travail nécessite la maîtrise du français, en particulier pour obtenir un emploi qualifié et en lien avec les compétences des personnes. Beaucoup de migrants souhaitent exercer l'activité professionnelle qu'ils avaient dans leur pays d'origine. Cette démarche passe souvent par une demande de validation des diplômes ou par une reprise des études en France. La connaissance de la langue est indispensable à ces démarches.

### **➤ Besoins dans la vie publique**

Chacun doit avoir la possibilité de se sentir citoyen là où il habite. Pour participer à la vie de la société ou au débat d'idées autour de soi, un certain nombre de barrières doivent être levées, en premier celle de la langue. Apprendre le français dans un contexte où l'on puisse se sentir en confiance et valorisé permet de faire émerger la parole des personnes migrantes, les encourage à s'exprimer sur leurs rêves, leurs projets, leurs difficultés. La création d'une dynamique de groupe, au-delà des effets positifs sur le moral et la vie personnelle (se faire des amis, tisser des liens) facilite l'action collective et l'envie des personnes d'agir en groupe pour que leur voix soit entendue.

## **2.2. Répondre aux exigences de la réglementation sur les étrangers**

A ces besoins spontanés des personnes sont venues se greffer depuis quelques années des exigences précises, fixées par la réglementation, qui impose désormais un niveau de maîtrise de la langue aux étrangers qui demandent un titre de séjour. Selon le type de demande effectuée par le migrant, un certain niveau de connaissance minimal est requis pour la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour. Ces exigences sont de plus en plus importantes, et vont être encore renforcées dans le projet de loi en discussion au parlement. La connaissance du français est ainsi devenue, malheureusement, une condition à remplir pour garantir la stabilité du statut des étrangers résident en France.

### **2.3. L'apprentissage du français comme un moyen, pas comme une fin**

#### ***Les principes qui guident l'apprentissage du français dans nos réseaux***

L'apprentissage du français traduit pleinement certains principes d'action de nos réseaux qui donnent un sens profond à nos activités :

- Promouvoir la place et la parole des personnes vivant les situations de précarité ;
- Rendre chacun acteur de son propre développement ;
- S'associer avec les personnes vivant les situations de précarité ;
- Agir pour le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions ;
- Agir sur les causes de la précarité et de l'exclusion.

#### ***Proposer un accompagnement global et humain***

L'apprentissage du français s'insère dans un parcours d'accompagnement global des personnes migrantes que nous accueillons. C'est une activité qui fait fortement entrer accompagnants et personnes accompagnées dans une relation, une ouverture d'esprit et ouverture sur le monde. Elle amène chacun sur le terrain de l'humilité, du respect, de la liberté et de l'autonomie, à travers la rencontre et un accompagnement qui se fait nécessairement dans la durée. Nous portons une attention particulière à la proximité, la dimension humaine et la convivialité dans ces accompagnements. Dans un groupe d'apprentissage du français, cette dernière est centrale et essentielle. Elle est nécessaire à la relation de confiance qui doit s'instaurer entre un formateur et un apprenant mais permet aussi de mieux connaître la personne dans toutes ses dimensions. Les besoins d'une personne sont multiples et ne sont pas dissociés les uns des autres. Ainsi avec attention et bienveillance, et sans aller au-delà de sa demande, le formateur peut entendre les besoins de la personne accompagnée.

#### ***Un accueil bienveillant favorisant l'émancipation***

Nous croyons que les activités d'apprentissage du français ont un rôle important à jouer dans la construction du « bien vivre ensemble ». Au-delà d'une relation asymétrique entre celui qui transmet et celui qui reçoit, nous voyons dans ces activités un formidable potentiel de valorisation culturelle et un tremplin pour l'action collective. En effet, il s'agit d'un espace privilégié de rencontre qui enrichit tous ceux qui y participent. Les personnes migrantes qui s'inscrivent au cours pour apprendre le français arrivent chacune avec leur bagage linguistique, culturel, leurs talents et savoir-faire qui doivent être mis en valeur.

L'apprentissage du français est donc pensé par nos associations, non pas comme une fin, mais bien un moyen en ce qu'il permet à la personne migrante de prendre part à la société dans laquelle elle vit. Il lui permet d'être un citoyen à part entière avec ses forces et ses faiblesses, sa richesse et ses talents mais aussi le vecteur essentiel d'un changement de regard sur les migrations.

### **3. Nous affirmons le droit à un apprentissage de la langue sans conditions**

Que constatons-nous aujourd'hui en matière d'apprentissage du français ?

L'apprentissage du français est une question qui s'est peu à peu rétrécie à la question de l'apprentissage minimum du français par les primo-arrivants. L'Office français de l'immigration et de l'intégration gère, dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration – et en application des exigences posées par la réglementation évoquée ci-dessus – des appels d'offre pour répondre à la nécessité d'offrir sur tout le territoire national des formations de base au français pour les personnes arrivants sur le territoire national. Depuis que ce fonctionnement existe, on a pu observer un regroupement des opérateurs de formation puisque les lots sont d'une telle ampleur que seul un gros organisme peut répondre valablement. Qui peut (veut) faire une évaluation des effets de cette concentration ? A-t-on gagné en efficacité ? N'a-t-on pas perdu en réactivité et

adaptabilité ? Acteurs du secteur associatif non positionné sur la réponse à ces appels d'offre, nous n'avons pas d'éléments précis sur ces effets, mais nous pensons qu'il serait intéressant de se pencher sur cette question.

Par contre, ce que nous savons bien, c'est que ce rétrécissement de la question délaisse des publics et des formes d'offres de formation et d'accompagnement.

Nous constatons aujourd'hui que le tri des publics pour définir leur droit d'accès ou non aux offres de formation a pour effet d'en abandonner certains et de mettre en concurrence des associations. Nous constatons également que le ciblage progressif des financements sur les primo-arrivants a pour effet de standardiser l'offre associative et de précariser les offres moins standard. Cela complexifie aussi le montage de ces actions en émiettant les sources de financement. L'octroi de certains financements, souvent modestes, s'accompagnent néanmoins de demandes de bilans extrêmement chronophages pour nos structures.

Pour finir, il n'existe pas – ou plutôt il n'existe plus – de coordination locale des acteurs d'offres de formation au français, alors que c'est une condition indispensable pour la construction de parcours d'apprentissage adaptés à chacun, dans le souci d'une cohérence idoine d'une politique linguistique contextualisée, adaptée et pertinente à l'échelle des territoires.

Pour répondre à ces difficultés, nous pensons qu'il faut :

***Affirmer un droit d'accès, sans condition, pour toute personne à des actions d'apprentissage de la langue.***

Nous pensons que toute personne ayant besoin et/ou envie de perfectionner son maniement de la langue française doit pouvoir à tout moment améliorer cette compétence. Réduire cet apprentissage à un préalable à l'acquisition d'un titre de séjour ou à un élément favorisant la recherche d'emploi, c'est oublier toute la place de la langue dans la sociabilité et l'acculturation du pays, dans l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Nous souhaitons donc que cette approche redevienne la norme. Pour ce faire, il est nécessaire que l'apprentissage du français soit totalement déconnecté des conditions exigées pour la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour : l'apprentissage de la langue ne peut être posé comme la condition du droit au séjour mais comme sa possibilité.

***Respect de la diversité des approches associatives en matière de formation à la langue***

Comme nous l'avons souligné en introduction, l'apprentissage du français est un souci qui a d'abord été porté par la société civile dans une démarche solidaire. Le milieu associatif continue de s'adapter à l'évolution du contexte : nouveaux phénomènes migratoires, difficultés ou dynamiques d'intégration, outils et supports évolutifs, transformation des modes d'engagement bénévole. A l'écoute des réalités du terrain, il continue d'inventer des formes d'actions innovantes. Le contraindre dans des appels d'offres, dans une position de prestataire, c'est brider cette capacité d'adaptation. Réduire sa place par des financements insuffisants, par des exigences de suivi et d'évaluation démesurées, c'est créer un frein au développement du vivre ensemble que tout le monde appelle.

La logique des marchés publics, appliquée à une dynamique d'action éducative et sociale, appauvrit aussi bien le tissu associatif que les capacités d'évolution et d'invention de la société civile. Aussi, s'il est normal que les pouvoirs publics aient les moyens de déterminer les missions et les prestations qu'ils souhaitent voir développées, ils ne peuvent et ne doivent pas prétendre avoir le monopole de fixer ce qui est utile ou non pour les populations concernées.

Un rééquilibrage des rôles respectifs de l'Etat et des associations est nécessaire. Il passera par un rééquilibrage entre les montants de financements publics attribués aux lauréats des appels d'offres

et ceux accordés par des subventions aux associations et aux innovations sociales.

***La diversité des formes de soutien des pouvoirs publics à ces initiatives doit être coordonnée.***

Les acteurs publics soucieux d'accompagner le développement de la maîtrise de la langue sont nombreux : différents niveaux des collectivités territoriales, chacun pour des raisons liées à leur champ de compétences, l'Etat dans ses domaines de responsabilités que sont le suivi des questions migratoires comme celles liées à la culture et à la francophonie, agences et office nationaux. Ils peuvent participer chacun à leur niveau à soutenir l'action associative d'apprentissage du français. Nous pensons illusoire et peu constructive l'idée d'un interlocuteur unique mais par contre nous pensons nécessaire et urgente une coordination territoriale autour de cette question. Il s'agit de penser et de co-construire l'offre, s'assurer de sa diversité pour permettre la construction de parcours d'apprentissage accessibles, organiser le soutien financier de manière à éviter la multiplication des dossiers de demandes de subventions.

***Se soucier de la qualité des actions menées.***

Nous sommes d'accord pour contribuer à la définition d'une charte de qualité concernant les actions d'apprentissage du français menées au sein des associations par des salariés et des bénévoles. Cette démarche doit être accompagnée d'un soutien aux organismes et associations de terrain tant pour leur fonctionnement régulier que pour les actions de formation continue auprès des salariés et bénévoles qui agissent sur le terrain.

**Pour conclure**

Les travaux en cours autour de la préfiguration d'une Agence Nationale de la Langue Française ouvrent un chantier utile et nécessaire. La priorité donnée aux locuteurs plutôt qu'à la défense de la langue est un préalable que nous partageons. La maîtrise de la langue française est un outil puissant de cohésion sociale, mais l'acquisition de cette maîtrise doit pouvoir être pensée comme une démarche d'émancipation, d'enrichissement de soi, de son parcours et non pas comme une obligation susceptible d'entraîner une sanction. La langue française s'enrichit, depuis toujours, de son croisement avec d'autres langues et de son appropriation par des locuteurs divers. Donnons à notre langue la chance de rester un outil puissant de cohésion sociale en évitant de l'enfermer dans une fonction de sélection et de contrôle.

***25 septembre 2015***